

COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



**COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE  
du CONSEIL MUNICIPAL du 4 Octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un  
Le lundi 4 Octobre à 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune de Talloires-Montmin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Savoyarde sous la présidence de M. Didier SARDA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :  
Le 29 Septembre 2021.

Nombre de membres en exercice : 23 – Présents : 15 – Pouvoirs : 5 – Excusés : 3 – Votants : 23

Présents :

Didier SARDA, Bettina GARBEROGLIO, Sylviane, WANDEROILD, Bernard FOUQUERE, Benoit RICHARD, Brigitte NEMOZ, François DELORT-LAVAL, Sylvie BESNIER, Christophe DUNOYER, Stéphanie CORCY, Bernard HOFFMANN, Jean-Paul COQUARD, Danielle ROCHET, Raphaël LYARET, Stéphane DUCLOS

Procurations :

Alexandra FRARESSE a donné pouvoir à Benoit RICHARD  
Magali Sulpice a donné pouvoir à Bettina Garberoglio  
Ségolène Camuset a donné pouvoir à Sylviane WANDEROILD  
Bruno ASSELIN a donné pouvoir à François DELORT-LAVAL  
Anne-Marie DUPONT a donné pouvoir à Bernard FOUQUERE  
Olivier MOUZIN a donné pouvoir à Christophe DUNOYER

Excusés : Emmanuel HUBER, Alban GOBERT

Secrétaire de séance : Sylvie BESNIER

Début de la séance : 20 h 00.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 septembre est approuvé à l'unanimité (dont 2 abstentions, Danielle ROCHET et Stéphane DUCLOS).

Danielle Rochet précise que le sujet concernant l'échange de terrain avec « L'immobilière du père Bise » devait être reporté en séance du conseil municipal et non en commission urbanisme. Monsieur le Maire

*Talloires-Montmin séance du Conseil Municipal du 4 octobre 2021*

confirme bien l'avis unanime des membres du conseil afin que ce sujet soit traité, dans un premier temps en commission, puis ensuite en séance publique.

**OBJET : Informations au Conseil Municipal – DIA et DECISIONS**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération n° 34/2020 du 25 mai 2020 relative aux délégations reçues par le Conseil Municipal :

**En ce qui concerne les DIA :**

-32/2021 U, des terrains -parcelles n° 157 à 160-section AH -Talloires- pour un montant de 800 000.00 € : pas de

préemption

-33/2021 U, des terrains - parcelles n°536 à 539 – section AD – Perroix : pas de préemption

-34/2021 U, des terrains – parcelle n°743 -section AD – Perroix pour un montant de 100 € : pas de préemption

-35/2021 U, des terrains – parcelles n°148,313,314,315,318 -section AK – A la Roche pour un montant de 3 200 000 € : pas de préemption

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,**

**PREND ACTE** de ces décisions du Maire.

**OBJET : Convention mise à disposition de personnel de la police municipale**

Monsieur le Maire présente le projet de convention avec la commune de Bluffy afin de répondre positivement à une demande de mise à disposition partielle de personnel. Bernard HOFFMANN souligne que nos agents de police municipale sont déjà trop mobilisés. M. le Maire confirme qu'il s'agit seulement d'une heure par semaine afin d'effectuer principalement des contrôles de vitesse. Raphaël LYARRET aurait souhaité recevoir le projet de convention avant la séance. M. le Maire prend note et précise qu'il s'agit d'une convention type respectant la réglementation en vigueur et rédigé par les services administratifs en relation avec les services de l'état. La convention est néanmoins présentée à l'écran auprès des membres du conseil. Elle reprend une partie des éléments suivants :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L 512-1 et suivants ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-1283 du 28 août 2007 relatif à la mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements ;

Vu la demande d'avis formulée auprès de la commission administrative paritaire du centre de gestion de la Haute-Savoie

Considérant que la commune de Talloires-Montmin dispose d'une police municipale composée de deux agents et renforcée, pendant la période estivale, par plusieurs agents de surveillance de la voie publique.

*Talloires-Montmin séance du Conseil Municipal du 4 octobre 2021*

Considérant que la Mairie de Bluffy s'est rapprochée de la commune de Talloires-Montmin afin de pouvo bénéficier des services de notre police municipale une heure par semaine.

Mr le Maire explique que le Décret n°2007-1283 du 28 août 2007 permet la mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements entre plusieurs communes. Compte tenu de la proximité entre les deux communes, il apparaît cohérent de mettre en commun les moyens de police afin de renforcer la sécurité, et notamment la sécurité routière sur la commune de Bluffy.

**VU** le projet de convention de mise en commun des moyens de police entre les communes de Talloires-Montmin et de Bluffy annexé à la présente délibération ;

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,**

**AUTORISE** Mr le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel avec la Mairie de BLUFFY.

**OBJET : Création d'un poste d'animateur périscolaire et extra-scolaire**

Bettina GARBEROGLIO présente le projet de création de poste d'un animateur supplémentaire afin de renforcer l'équipe périscolaire. Elle remercie le travail des ATSEM qui ont toujours accueilli un nombre élevé d'enfants à la garderie et précise que ces dernières ont toujours exercé avec professionnalisme leurs activités malgré le très faible taux d'encadrement. Bernard FOUQUERE demande si des recettes vont faire face à cette dépense supplémentaire. Mme GARBEROGLIO précise que la commission enfance souhaite mettre en place le quotient familial et la révision des tarifs par tranches horaires.

Raphaël LYARRET demande si ce service est déficitaire. M. le Maire précise en effet qu'il est déficitaire depuis plusieurs années.

Compte-tenu d'un nombre important d'enfants inscrits à la garderie périscolaire depuis la rentrée 2021, de la haute fréquentation des enfants au centre de loisirs (ALSH) les mercredis,  
Considérant les orientations de la commission enfance, relatives à l'ouverture des accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs) de la commune de Talloires-Montmin pendant chaque période des vacances scolaires 2020-2021 (hormis Noël, été compris), durant les mercredis, ainsi que les temps périscolaires et extrascolaires (garderie, surveillance aux devoirs ...)

Considérant la nécessité de renforcer les équipes d'animation et la volonté d'améliorer la qualité des services périscolaires,

Il convient de créer un poste supplémentaire d'animateur à partir du 4 octobre 2021.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,**

**DECIDE** la création d'un poste d'animateur à compter du 4 octobre 2021

## **OBJET : Avance de trésorerie à l'AFP Tournette-Lanfon**

M. le Maire présente le projet de L'AFP Tournette-Lanfon qui a programmé la rénovation des chalets de la Froulaz et des Nantets. Il informe l'assemblée de la nécessaire renégociation avec l'ONF, propriétaire du chalet de la Froulaz. Compte tenu des travaux à entreprendre, les conditions de mise à disposition seront révisées afin que les alpagistes puissent exercer leur activité dans de meilleures conditions.

Les dossiers sont gérés par la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie (SEA74) en partenariat avec l'AFP.

La SEA a déposé les demandes de subvention nécessaires auprès du Conseil départemental 74, ce dernier étant partenaire de ces actions.

L'AFP n'ayant pas la trésorerie suffisante pour procéder au règlement des factures, Olivier MOUZIN, Président, sollicite le Conseil Municipal afin de procéder à une avance de trésorerie de 20 000 euros. Les fonds débloqués seront remboursés dès le versement des subventions.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,**

**ACCORDE** une avance de trésorerie de 20 000 euros à l'AFP Tournette-Lanfon

## **Informations diverses**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la négociation effectuée avec les services du Grand Annecy afin que les familles de Talloires-Montmin puissent bénéficier du tarif préférentiel concernant le transport scolaire, soit 80€ au lieu de 310€. Le Grand Annecy prendra donc en charge la différence et se rapprochera des familles afin de procéder au remboursement.

M. le Maire présente la nouvelle ligne de car Talloires/Montmin à partir du 08 novembre.

Il existe depuis l'an passé deux lignes de transport scolaire opérées avec un véhicule 8 places pour les enfants de Montmin : l'une de Plan Montmin au bourg de Talloires pour les primaires ; l'autre de l'arrêt Les Granges au chef-lieu de Montmin pour les collégiens et lycéens (correspondance aux Granges pour Annecy ou Thônes).

Cette année, le nombre d'enfants dépassant légèrement la capacité du véhicule 8 places, à compter de la rentrée des vacances de Toussaint, ces deux lignes seront opérées avec un véhicule 22 places et seront ouvertes au transport commercial. Nous communiquerons rapidement et très largement sur les horaires de ces lignes qui desserviront les arrêts de Montmin mais également de Saint Germain. Aux Granges, la correspondance sera assurée vers Annecy grâce aux 27 allers retours quotidiens mis en place depuis le 1er septembre. De Montmin chef-lieu (à 6h45 et 8h00), les habitants pourront descendre vers Les Granges ou le bourg. Dans l'autre sens, les remontées pourront s'effectuer à 16h35 et 17h15 (12h45 le mercredi), du lundi au vendredi.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une expérimentation sur 2 ans et que le coût est estimé à 25 000€

Lirôlac :

Monsieur remercie et félicite tous les acteurs et bénévoles pour la réussite de cette manifestation culturelle. Cet événement a permis de mettre en valeur le village et de regrouper la communauté littéraire.

Il souligne que nul n'est indispensable ; la collectivité ayant toujours la possibilité de trouver des personnes motivées pour organiser ce type d'évènement.

Sylvianne WANDEROILD remercie particulièrement Stéphanie CORCY et la SAMETT

Questions diverses :

Stéphane DUCLOS sollicite à nouveau M. le Maire à propos de la caméra installée sans autorisation au niveau de l'embarcadère. Monsieur le Maire confirme une nouvelle fois que le dossier est dans les mains des instances de la Préfecture et du SILA qui se chargent eux-mêmes de régulariser la situation. M. le Maire précise également qu'un référent de la Préfecture s'est déplacé ce jour sur site.

**FIN de la séance : 21 h 35**